

DÉPARTEMENT DE L'YONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE BUSSY en OTHE

NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération	Qui ont pris part au vote
12	12	9	10

Séance du 10 octobre

L'an deux mil vingt quatre, le 10 octobre

Date convocation : 02/10/2024

Date d'affichage : 02/10/2024

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Catherine DECUYPER, Maire.

Les membres du Conseil Municipal présents : H. CAPPELLAZZI – S. GREMY – B. DOMINIQUE-WEBER DA CONCEICAO – E. TRESCARTES – C. GREGOIRE – P. BOYET – F. EUSTACHE – C. GUILLAUME

Absent ayant donnée pouvoir : W. COLAS à C. DECUYPER

Absents : C. BLARDAT-KATOUI – A. DEGUY

Secrétaire : S. GREMY

VENTE DE LA PARCELLE ZP 118 EN NATURE DE TERRE ET VIGNE AU PROFIT DE MR ET MME TRIDON DIDIER

Madame le Maire expose :

- il avait été proposé à la Commune de Bussy-en-Othe d'acquérir un lot de parcelles sises sur la commune de Bussy-en-Othe, dont la parcelle ZP n° 118. Une délibération a été prise en date du 19 novembre 2014 afin d'autoriser cette acquisition.
- Mr et Mme TRIDON Didier se proposent d'acquérir cette parcelle ZP n° 118 jouxtant leur propriété, moyennant le prix principal, payable comptant, de 22.000 €.
- Vu l'avis du service des Domaines,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

- De vendre ladite parcelle ZP n° 118 moyennant le prix, payable comptant de 22.000€, frais de géomètre et d'acquisition à la charge des acquéreurs.
- De charger Me Audrey BRETON, Notaire à CHICHERY d'établir l'acte de vente.
- D'autoriser Mme le Maire, ou son représentant, à signer l'acte de vente et tous documents y relatifs.

Cette délibération annule et remplace la précédente.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et ans ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

La Secrétaire de séance
Stéphanie GREMY

Le Maire
Catherine DECUYPER